Image not found or type unknown

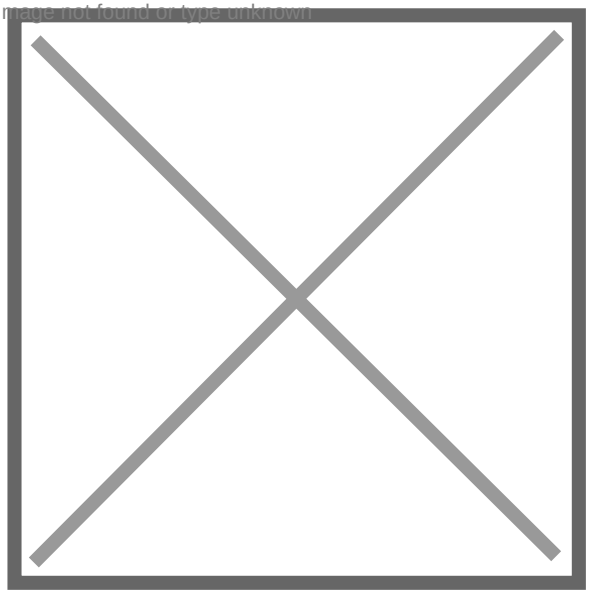

Conflit entre trésorière et président d'association

Par **DECOUSUE38**, le **03/04/2019** à **11:11**

Bonjour,

Cela fait 2 ans que je suis trésorière d'une Association 1901. Un changement de président a eu lieu le 3 février 2019 et, depuis cette date, je ne peux plus exercer mes fonctions de trésorière, car ce monsieur refuse de me donner les justificatifs des recettes, en espèces. Ces dernières sont simplement notifiées sur des morceaux de papier, donc je ne peux plus contrôler les recettes par rapport aux dépenses. Nous avons une restauration pour laquelle, jusqu'à présent, j'avais établi des fiches avec les mets présentés et le prix, et chaque sociétaires remplissait sa fiche avec le total en bas. Ces fiches me permettaient de rapprocher la recette remise entre mes mains avec la recette réelle. Maintenant, à chaque fois, le président mets la monnaie dans une caisse, il arrondi à la centaine d'euros, ce qui fait que je ne peux plus enregistrer la monnaie dans les recettes. Je suis comptable de formation, et je tiens cette compta sous forme de compta analytique pour avoir une idée des denrées achetées (bar + restauration) avec les denrées vendues. Je ne peux plus faire cela. Il ne veut pas me donner la clé des locaux alors que pendant deux années j'en avais une. Actuellement, la secrétaire en a une (c'est moi qui lui avait remise la mienne car la sienne ne fonctionnait plus). Il lui a dit de ne pas me la donner. Donc, je ne peux même plus aller chercher les chèques ni les espèces. Que puis je faire ?

Merci par avance.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2019** à **17:41**

Bonjour,

Vous donnez votre démission du bureau, le Président devra se trouver une autre trésorière.

Par **DECOUSUE38**, le **10/04/2019** à **09:16**

Bonjour et merci bcp,
à ce jour, je n'ai toujours pas de nouvelles ni du président, ni de la secrétaire. J'ai envoyé une lettre recommandée avec AR, en précisant, qu'à réception de la lettre, il me considère comme démissionnaire. Que fais je si ce mr ne réponds pas à mon courrier? Merci

Par **morobar**, le **10/04/2019** à **09:18**

Bonjour,
Rien, la démission est actée. Vous pouvez toujours en adresser une copie en courrier simple aux membres du conseil d'administration (ceux élus par AG).
Ne pas oublier d'aviser l'établissement bancaire que vous renoncez à toute procuration sur le(s) compte(s).

Par **DECOUSUE38**, le **10/04/2019** à **14:41**

bonjour et merci bcp pour votre rapidité à me répondre. Bonne journée

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés